



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOIRET

Préfecture
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité publique

AFFAIRE SUIVIE PAR : M. MATTHIEU LEDORÉ
TÉLÉPHONE : 02.38.81.40.23
COURRIEL : pref-cabinet@loiret.gouv.fr

LE PREFET DU LOIRET

à

Destinataires in fine

ORLÉANS, LE 12 NOVEMBRE 2018

OBJET : Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation 2019
Équipement des polices municipales

P. J. : Note relative aux dispositions techniques de la généralisation de l'interopérabilité des réseaux de communication entre les polices municipales et les forces de sécurité de l'État

Dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, le gouvernement contribue depuis plusieurs années à l'amélioration des conditions de travail et de protection des polices municipales et d'autres services communaux et intercommunaux en uniforme par le financement d'équipements spécifiques.

1 - Les équipements éligibles et les taux de subventionnement :

Deux types d'équipements pourront faire l'objet d'une subvention au titre du présent appel à projets :

A - Les gilets pare-balles :

L'achat de gilets pare-balles au bénéfice de **tout agent exerçant en uniforme** (policier municipal, garde-champêtre ou ASVP) pourra faire l'objet d'un soutien de l'État.

Sous réserve des disponibilités budgétaires, la subvention pourra correspondre à **50 % du coût d'achat hors taxes des gilets pare-balles dont l'acquisition est projetée par votre collectivité, avec un plafond de 250 € par gilet.**

Je vous précise que l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) met à la disposition des collectivités territoriales une solution souple et économiquement performante visant à répondre aux besoins des polices municipales en gilets pare-balles. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'UGAP (téléphone : 0 811 702 703 / site internet : www.ugap.fr).

.../...

B - Les terminaux portatifs de radiocommunication :

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation viendra également en appui des collectivités qui souhaitent équiper leurs **policiers municipaux (à l'exclusion des autres personnels)** en terminaux portatifs de radiocommunication permettant le partage d'informations avec les forces de sécurité de l'État, via les réseaux du ministère de l'Intérieur.

Les collectivités intéressées devront au préalable s'être rapprochées du STSISI, service du ministère de l'Intérieur compétent sur ce sujet (01 84 22 29 99 – stsis.acropol@gendarmerie.interieur.gouv.fr). Aucune subvention ne pourra être versée sans la validation technique de ce service.

Le taux de subventionnement sera au maximum de **30 % du coût d'achat hors taxes des terminaux dont l'acquisition est projetée par votre collectivité, avec un plafond unitaire de 420 € par appareil.**

2 - Les modalités de dépôt des dossiers :

Si vous souhaitez bénéficier d'une telle subvention, je vous prie de bien vouloir m'adresser, **pour le 28 février 2019 au plus tard, date de rigueur**, une correspondance écrite ou électronique (pref-cabinet@loiret.gouv.fr) comportant une demande de subvention rédigée sur le formulaire CERFA n°12156 (utilisable par tous, collectivités y compris) et stipulant explicitement le nombre de gilets et/ou de terminaux pour lesquels vous souhaiteriez obtenir une subvention et le coût unitaire de ces matériels, accompagnée si possible des devis afférents.

Je vous précise que **les équipements achetés avant la délivrance de l'accusé de réception d'une demande de subvention complète par la préfecture ne pourront pas être subventionnés.**

**Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet,**

SIGNÉ

Taline APRIKIAN

LISTE DES DESTINATAIRES :

Communes et EPCI du Loiret disposant d'un ou plusieurs agents de police municipale, gardes champêtres et/ou agents de surveillance de la voie publique

EPCI

AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING
ORLEANS METROPOLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE SULLY

COMMUNES

AMILLY
BAULE
BEAUCHAMPS-SUR-
HUILLARD
BEAUGENCY
BEAULIEU-SUR-LOIRE
BEAUNE-LA-ROLANDE
BELLEGARDE
BOIGNY-SUR-BIONNE
BOISCOMMUN
BONNY-SUR-LOIRE
BOUZONVILLE-AUX-BOIS
BOYNES
BRIARE
CERDON
CHAINGY
CHÂLETTE-SUR-LOING
CHAMBON LA FORET
CHARSONVILLE
CHÂTEAU-RENARD
CHÂTEAUNEUF-SUR-
LOIRE
CHÂTILLON SUR LOIRE
CHÂTILLON-COLIGNY
CHECY
CHEVILLY
CLERY SAINT ANDRE
CORBEILLES
COULLONS
COULMIERS
COURTENAY
DONNERY
DORDIVES
FAY AUX LOGES
FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS
FLEURY-LES-AUBRAIS

GIDY
GIEN
GUILLY
HUISSEAU-SUR-MAUVES
INGRE
JARGEAU
LA CHAPELLE-SAINTE-MESMIN
LA FERTÉ-SAINTE-AUBIN
LA SELLE-EN-HERMOY
LAILLY-EN-VAL
LE MALESHERBOIS
LION EN SULLIAS
LORRIS
LOURY
MARDIE
MAREAU-AUX-PRES
MEUNG-SUR-LOIRE
MONTARGIS
NESPLOY
NEUVILLE-AUX-BOIS
NEUVY-EN-SULLIAS
NOGENT-SUR-VERNISSON
NOYERS
OLIVET
ORLEANS
ORMES
OUTARVILLE
PATAY
PITHIVIERS
PITHIVIERS-LE-VIEIL
PREFONTAINES
PUISEAUX
SAINT-AY
SAINT-CYR-EN-VAL
SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL
SAINT-DENIS-EN-VAL

SAINT-HILAIRE-
SAINT-MESMIN
SAINT-JEAN-LE-
BLANC
SAINT-JEAN-DE-
BRAYE
SAINT-JEAN-DE-LA-
RUELLE
SAINT-PRYVE-SAINTE-
MESMIN
SANDILLON
SARAN
SEMOY
SERMAISES
SULLY-SUR-LOIRE
TAVERS
TIGY
TRAINOU
VANNES-SUR-
COSSON
VARENNES-CHANGY
VILLEMANDEUR
VITRY-AUX-LOGES

EN

COMMUNICATION

MME LA
SOUS-PRÉFÈTE DE
PITHIVIERS

M. LE SOUS-PRÉFET
DE MONTARGIS